

Toutes les autres écoles mixtes et toutes les écoles de garçons de cette catégorie étaient dirigées par des instituteurs.

2. Ressorts scolaires.

Les écoles primaires proprement dites publiques appartenant à 401 ressorts scolaires, savoir :

les 130 ¹⁾	écoles du 1 ^{er}	arrondiss.	à 42	ressorts scolaires ;
les 115	»	2 ^e	»	67
les 123	»	3 ^e	»	57
les 111	»	4 ^e	»	69
les 118	»	5 ^e	»	90
les 127	»	6 ^e	»	76

Total, 724¹⁾ écoles, 401 ressorts scolaires.

3. Maisons d'école. Salles de classe. Dépendances des maisons d'école.

Les écoles primaires proprement dites entretenues par les communes étaient, à l'exception de 4, installées dans des *bâtiments communaux*.

Le nombre des maisons d'école était de 460.

Elles se répartissent comme suit :

1 ^{er}	arrondissement,	48	maisons d'école ;
2 ^e	»	76	»
3 ^e	»	73	»
4 ^e	»	80	»
5 ^e	»	98	»
6 ^e	»	85	»

Total, 460 maisons d'école.

Le nombre des salles de classe était de 723. S'il n'est pas tout-à-fait en rapport avec celui des écoles, c'est que, dans une localité du 2^e arrondissement, deux écoles étaient provisoirement installées dans une salle.

¹⁾ Les 4 écoles entretenues par l'État ne figurent pas dans les chiffres.